

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 24 Floréal.

(Ère vulgaire)

Mercredi 13 Mai 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 80 livres par an, de 42 liv. pour six mois, et de 22 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées, attendu le grand nombre de celles qui s'égareront, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Floréal, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Prix, 80 liv. par an, 42 liv. pour six mois, et 22 liv. pour trois mois.

ESPAGNE.

De Barcelonne, le 14 avril.

Par un ordre exprès du roi, on a mis l'embarge, ces jours derniers, sur tous les vaisseaux hollandais qui se trouvent dans les ports d'Espagne. Cependant l'Édit royal explique que cette mesure n'a lieu que pour assurer aux propriétaires espagnols qui ont des vaisseaux dans les ports de la Hollande, le retour de leurs effets & marchandises, & que cet embarge n'aura lieu que jusqu'au moment où on sera instruit du sort que le commerce espagnol aura éprouvé en Hollande.

AUTRICHE.

De Vienne, le 15 avril.

L'envoyé de la république de Venise à notre cour, le chevalier Garani, a fait une déclaration officielle, que les circonstances difficiles, dans lesquelles la république s'est trouvée depuis cette guerre, l'ont mise dans la nécessité de reconnoître la république française; mais que cette reconnoissance ne lui imposoit d'autres obligations que celle de se renfermer dans la plus exacte neutralité. Malgré cette reconnoissance & les termes de bonne intelligence & d'égalité où en est la république vénitienne avec les Français, la république craint les effets de la discorde qui existe encore en France entre tous les partis; & de peur de surprise, elle

a augmenté son armée de 30 mille hommes, & elle fait mettre ses frontières dans un état de défense respectable.

Quoique nos armées des haut & bas Rhin, doivent être complètes, cela n'empêche pas qu'il ne marche de tous les côtés des troupes pour ces contrées, mais il part sur-tout de nombreux transports de recrues pour les corps francs qui sont en campagne.

Le général Mack est arrivé ici de la Bohême.

Le colonel des ingénieurs, le comte de Dietrichstein, est arrivé ici avant-hier avec des dépêches de l'armée. On a remarqué que sa mission a occasionné plusieurs conférences auxquelles S. M. n'a pas manqué d'assister.

Un courrier, venant d'Italie, a apporté la nouvelle, que les troupes autrichiennes & piémontaises ont eu une affaire très-vive avec les républicains dans les environs de la montagne de Tende, dont l'avantage est demeuré aux troupes alliées.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 1^{er} mai.

Les événemens militaires qu'annonçoient les mouvemens de l'armée du général Clairfait, ont commencé hier à se réaliser. Dès les quatre heures du matin, une forte canonnade s'est fait entendre du côté de Mayence, sur plusieurs points: elle a duré sans interruption jusqu'à onze heures du matin: les Autrichiens renforcés la veille au soir par l'arrivée de plusieurs corps de cavalerie & d'infanterie, ont attaqué les Français sur Hardenberg & les ont poussés jusqu'à Monbarh, où ils se sont établis après une action fort vive dans laquelle ce village a beaucoup souffert. On a amené à Mayence deux canons pris sur les Français, ainsi que plusieurs prisonniers. L'attaque paroît avoir été meurtrière de part & d'autre: le régiment des dragons de Valdeck, qui a été le plus exposé au feu des batteries françaises, a éprouvé quelque perte, mais celle des Français doit être beaucoup plus considérable.

que celle des Allemands. — A une heure après-midi la canonnade a recommencé; on ignore si ce sont les Français qui sont revenus à la charge, ou les Allemands qui ont poursuivi leurs avantages. Suivant quelque avis, pendant que l'on attaquait aussi vigoureusement les Français en avant de Mayence, d'autres corps allemands passaient le Rhin sur deux autres points, au-dessus & au-dessous de cette forteresse: mais jusqu'à présent on n'a pas reçu d'autres détails.

La gazette de Mayence du 30 avril ajoute aux détails ci-dessus, que les Français après avoir abandonné le Hardenberg, se sont retirés vers les bois de Mombach, en laissant deux canons & deux caissons sur le champ de bataille. Qu'à midi ils revinrent à la charge avec de nombreux renforts, qu'ils attaquèrent une flèche des alliés, mais que par un feu à mitraille bien dirigé, un grand nombre resta sur la place, & que ceux qui échappèrent aux canons, furent ou pris ou sabrés par la cavalerie.

Cette gazette ajoute, que le feu des canons & des obus a été entretenu jusques dans la nuit depuis l'isle Ingelsheim jusqu'aux batteries de Mombach, qu'il est entré à Mayence beaucoup de prisonniers, que d'après le rapport des déserteurs, l'ennemi porte sa perte à environ deux mille hommes, & que du côté des alliés, les dragons de Klebeck, les grenadiers mayençais & les Warasins ont le plus souffert.

Des lettres de Munster portent, que le 25 avril, un général Prussien est parti de cette ville, pour se rendre en Hollande, & s'aboucher avec les représentans & les généraux Français, au sujet des difficultés qu'éprouve le traité projeté d'alliance entre les deux républiques. Un bruit fort extraordinaire a suivi le départ du général Prussien; on a répandu qu'il avoit la mission de proposer aux Etats-Généraux, de la part de S. M. prussienne, le rétablissement du stadhouder, & que cette démarche étoit une suite de quelque article secret de la paix, entre la Prusse & la France.

Il est inutile de faire observer ici, combien ce bruit absurde est injurieux aux puissances qui en sont l'objet; aussi nous ne le rapportons que pour mettre en garde contre lui les esprits sages.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 21 avril.

Il n'y a eu, depuis quelque tems, aucune délibération importante au parlement. La cour & la ville ne sont occupées que des fêtes, des diners & des bals donnés à l'occasion du mariage du prince de Galles.

Le contre-amiral Colpoys, qui revient de croiser avec une petite escadre, écrit de Spithhead, en date du 16 de ce mois, qu'il ramène dans nos ports trois prises françaises qu'il a faites dans sa croisière; 1°. le *Jean-Bart*, corvette de 20 canons & 120 hommes d'équipage, revenant d'Amérique & allant à Brest; 2°. le *Gentille*, frégate de 40 canons, & le *Gloire*, de même force & de 275 hommes d'équipage. Celle-ci s'est défendue très-vigoureusement pendant une heure contre le vaisseau de ligne *Astrée*, qui l'a prise.

On apprend de Dublin, que les esprits y sont un peu calmés, que la rentrée du parlement s'y est faite très-tranquillement, que le nouveau vice-roi, lord Cambden, a été fort bien accueilli, & que M. Crattan présentera à la

chambre des communes son projet de bill tant attendu en faveur des catholiques.

On a eu avis, par un bâtiment venu récemment de la Jamaïque, que le gouvernement avoit donné des ordres pour évacuer entièrement Saint-Domingue, & qu'au départ de ce navire, on faisoit toutes les dispositions pour embarquer les munitions & provisions que nous avions dans cette île. Cette nouvelle, si elle se confirme, donnera à l'opposition de nouvelles armes contre la conduite foible & incohérente que le ministère a tenue dans toutes ses entreprises militaires.

L'article suivant est traduit littéralement d'un de nos papiers les plus sages & les plus impartiaux: « Le comte de Pigrué est arrivé à Londres, vendredi 17, avec une mission spéciale de l'empereur, par laquelle il est chargé de déclarer que S. M. I. ne veut pas courir le hasard d'une nouvelle campagne, a pris le parti d'adopter les mêmes mesures de paix auxquelles le roi de Prusse s'est déterminé. Le comte Pigrué a eu hier une entrevue avec M. Pitt, & demain il doit dîner avec les ministres du cabinet chez le lord Grenville. » Nous ne pouvons rien dire ni pour ni contre la certitude de cette nouvelle.

Nous ne garantissons pas davantage la vérité de celle-ci. Suivant des lettres de Jersey, du 14 de ce mois, le prince de Bouillon a mis à la voile, le 12, avec une flotille qu'il commande, dans le dessein de transporter sur la côte de Bretagne cent vingt émigrés français. Il y avoit à bord de cette flotille une grande quantité d'armes destinées pour les royalistes.

Le ministère paroît fort occupé de tenir une grande force dans les mers du Nord, tant pour y protéger notre commerce que pour y gêner celui des Français. Indépendamment de l'escadre de l'amiral Harvey, destinée à cet objet, on a envoyé l'amiral Duncan, montant le *Prince George*, de 98 canons, avec trois vaisseaux de 74 & 6 frégates. Cette escadre, qui a ordre de partir sur-le-champ sera encore renforcée selon que les circonstances l'exigeront.

Le 95^e & le 98^e régimens ont eu ordre de se rendre, sans délai, aux baraques de Farcham. On croit qu'il seroit embarqués sur l'escadre du lord Hood pour la Corse.

Fonds publics.

Banque 153 $\frac{3}{4}$ à 154. ext. divid. — Indes. 187 $\frac{1}{4}$ à 188 $\frac{1}{2}$ à 3 p. 100. — Consol. 6 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE.

De Lyon, le 17 floréal.

Les jeunes gens se réunissent hier sur le théâtre, furent lever la toile, & l'un d'eux lut, au nom de tous, une adresse à Boisset, représentant en mission ici, à-peu-près conçue en ces termes:

« Chacun de nous pleuroit un pere, un fils, ou un ami; leurs mânes demandoient vengeance & justice de scélérats qui ont causé tous nos malheurs & ceux de la France entière; mais la justice étoit sourde à nos demandes, & l'innocence de nos assassins alloit être prononcée: nous avons été forcés de souiller nos mains dans le sang de ces scélérats, tandis que la hache se

du bourreau doit faire tomber leur têtes criminelles. Enfin la vertu triomphe.

» Dis à la convention que nous n'avons puni que les coupables; dis à la convention, dont nous sommes les plus fermes appuis, que ce n'est pas par une déportation qu'on doit punir les scélérats, dis enfin à la convention qu'elle avoit bien su faire des loix qui ordonnoient au crime d'égorger la vertu; & qu'elle pouvoit en faire pour que la vertu outragée terrassât le crime.

» Et toi, Boisset, tu es en horreur aux scélérats, autant que tu es estimé des honnêtes gens. Continue à marcher dans le sentier de la bonne cause, & nous te répondons de ta vie.»

Cette adresse sera imprimée & envoyée dans tous les départemens.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre du Havre, du 19 floréal.

La déclaration des consuls américains portant que, par un traité fait entre les Anglais, les Espagnols & le dey d'Alger, les corsaires barbaresques alloient sortir de la Méditerranée & course sur aux navires des Etats-Unis, cause une grande inquiétude dans notre place, ainsi que dans celles qui attendent des subsistances sous pavillon américain. Cependant on pense que ce projet de l'Angleterre, de se déclarer à la fois contre tous les neutres, réunira enfin contre elle les vœux & les forces de toutes les puissances maritimes; & on ajoute que l'augmentation de nos forces navales dans la Méditerranée a pour objet principal de s'opposer aux pirateries que les Anglais soutiennent contre les Américains & contre nous.

Nous apprenons de Hambourg que les émigrés français à la solde de l'Angleterre, & qui devoient être embarqués à Stade & suivre le sort de l'armée anglaise, ont d'abord reçu l'ordre de rester dans le pays d'Hanover, & qu'ensuite ils ont été entièrement congédiés, en recevant la liberté d'aller où bon leur semblera; de sorte que voilà leurs projets de vengeance & d'existence absolument à vau-l'eau.

De Paris, le 24 floréal.

Des citoyens profondément prudents semblent désirer que dans le moment actuel où la pénurie des subsistances rend le peuple inquiet & ombrageux, des projets relatifs à des changemens dans le système des valeurs républicaines, ne soient pas légèrement émis à la tribune. Ils se fondent sur la pernicieuse active des malveillans & des agioteurs qui saisissent quelquefois dans une motion même rejetée un motif ou un prétexte pour augmenter la misère publique par leurs opérations insidieuses & cruelles.

Hier les monnoies d'or sont montées à 400 liv. en assignats, & chaque échelon du discrédit de ces effets républicains, marque infailliblement une augmentation journalière dans le prix de toutes les denrées & de toutes les subsistances. L'économie dans les dépenses d'administration étant devenue de droit forcé après le galvaudage inouï qui a eu lieu dans nos finances, une foule de citoyens réformés de leurs emplois se voient hors d'état de subvenir aux moyens de la plus chétive existence, & leurs plaintes douloureuses sont partagées par les infortunés qui ont des rentes fixes & bornées, lesquelles ne leur suffisent pas même à se procurer du pain.

Quelle grande que soit la tâche imposée au gouvernement

de remédier à de si grande calamités, le peuple espère; compte sur les bons effets de sa sollicitude à cet égard; & c'est ce qui le maintient dans cet état de calme patient qui est sans doute digne des plus grands éloges.

On a vu ci-devant à l'article de Francfort, les détails de l'affaire devant Mayence, du 30 avril; voici une lettre datée du camp Français, devant cette place, qu'il convient de rapprocher de la relation allemande, afin de trouver entre elles la vérité.

« Ce matin, à trois heures, les autrichiens ont fait une sortie sur notre aile gauche que commande le général Renaud; leur attaque a été des plus vives, & ils sont arrivés jusqu'à nos ouvrages, où ils ont laissé beaucoup de morts dans les fossés. Par la vivacité & l'audace de cette attaque, ils se sont d'abord emparés de 2 de nos bouches à feu; mais l'intrépidité de nos grenadiers ne les en a pas laissés long-tems en possession: elle a forcé l'ennemi à prendre la fuite, sans lui donner le temps d'enclouer les canons ni de les renverser. Le combat s'est prolongé après cela, mais toujours plus mollement; & ce n'étoit plus qu'un feu d'artillerie & de mousqueterie assez bien nourri.

» A trois heures de l'après-midi, il s'est renouvelé avec une sorte de furie. Nous voulions déloger l'ennemi d'une position avantageuse qu'il avoit prise près de Monbach. Nos troupes, au pas de charge, alloient courageusement à l'ennemi; elles marchaient au-devant du danger & de la gloire; un instant d'irrésolution causée par une décharge de mitrilles, dont tous les officiers commandans ont été blessés, a retenu, pendant quelques minutes, nos troupes sous le feu d'artillerie le plus terrible, & elles ont été obligées de se replier. La brave 13^e demi-brigade & un bataillon de 70^{ème} infanterie légère, dont la réputation est faite depuis long-tems dans l'armée, se sont distingués dans cette affaire.

» Des deux côtés l'on a fait des prodiges de valeur, & la perte est considérable de part & d'autre. Le général St.-Cyr, qui a volé au secours de l'aile gauche, & qui a placé son artillerie légère de manière à prendre l'ennemi en flanc, doit avoir fait éprouver à celui-ci une perte majeure.»

CONVENTION NATIONALE.

Décret relatif aux événemens qui ont eu lieu à Lyon, 16 de ce mois.

La convention nationale, sur le rapport de ses comités réunis de salut public & de sûreté générale, décrète ce qui suit:

Art. I^{er}. Les représentans du peuple, en mission à Lyon, enverront, dans le plus court délai, à la convention nationale; les rapports & les procès-verbaux des autorités constituées de Lyon, sur les événemens du 16 floréal, présent mois.

II. Le comité de législation est chargé de provoquer & de surveiller l'action des tribunaux criminels des départemens, pour qu'ils aient à poursuivre tous individus prévenus d'abus d'autorité, d'usurpation de pouvoirs, de vols, de dilapidations, assassinations, concussions, & de tous autres crimes & actes d'oppression.

III. Les municipalités & corps administratifs dénon-

ront aux accusateurs publics, près les tribunaux criminels, les auteurs ou complices desdits crimes ou délits.

§. IV. Aucun des citoyens nommés par le comité de législation ou par les représentans du peuple en mission, aux places de juges ou d'accusateurs publics, ne pourra se dispenser de remplir ces fonctions, pour lesquelles il est & demeure spécialement mis en réquisition.

V. La commission des administrations civiles, police & tribunaux, rendra compte chaque décade au comité de législation, de l'exécution du présent décret. Le comité joindra à l'envoi du décret une proclamation qui exprime le vœu formel de la convention nationale de ne rien négliger pour assurer l'empire de la justice & des loix, & faire taire toutes les haines & toutes les vengeances personnelles.

Présidence de VERNIER le jeune.

Séance du 23 floréal.

Hier, après Lehardi, dont nous avons fait connoître discours, Bourdon, de l'Oise, a obtenu la parole.

Il expose que la cause principale unique peut-être des maux que nous éprouvons est dans la trop grande quantité d'assignats en circulation; il faut donc en retirer, & le seul moyen d'y parvenir paroît à l'opinant la démonétisation.

Cette proposition excite quelques murmures.

Bourdon. — L'idée d'une démonétisation effraye avec raison depuis l'opération banqueroutière faite par Cambon; mais loin que je veuille vous en proposer une de cette espèce, je vous inviterai au contraire à réparer les injustices que celle-là a fait souffrir aux citoyens.

Bourdon entre dans divers calculs, pour prouver que l'intérêt de nos finances, de l'agriculture & du commerce, exigent qu'on retire de la circulation cinq milliards d'assignats; il propose en conséquence de décréter:

1°. Qu'il sera dressé un état de tous les biens nationaux, distraction faite de ceux des condamnés, avec le résultat & la date des estimations;

2°. Que les propriétaires d'assignats, seront téans de les porter, dans un délai déterminé, dans des bureaux établis à cet effet, qui leur donneront en échange, savoir, pour cinq huitièmes en bons admissibles en paiement des biens nationaux, & pour trois huitièmes d'assignats qui auront reçu un nouveau timbre;

3°. Que ces bons porteront un & demi pour cent d'intérêt; & que dans aucun cas, ni sous aucun prétexte, ils ne pourront être annihilés.

4°. Que les assignats de 5 liv. & au-dessous ne seront pas soumis aux dispositions de ce décret.

5°. Que les assignats dont la non-valeur & la déchéance ont été prononcées par le décret du . . . seront admis seulement en paiement des biens nationaux à vendre.

Ces propositions ont été, après quelques discussions, renvoyées à l'examen des comités, excepté le dernier article qui, comme nous l'avons dit hier, a été adopté.

Aujourd'hui quand on a lu la rédaction de ce décret, plusieurs réclamations se sont élevées.

Monnot a demandé qu'on n'admit en paiement des biens nationaux que ceux des assignats démonétisés qu'on aura

fait enregistrer dans le délai qui a été fixé par la loi, & moins que le propriétaire ne fût en prison ou le scellé apposé chez lui. La crainte de voir les émigrés profiter du décret, est la raison sur laquelle Monnot a motivé son amendement.

Par la même raison, quelques membres demandoient le rapport du décret.

Charlier prétendoit qu'il n'étoit pas injuste, puisqu'on avoit accordé un délai.

Mais ceux qui étoient en prison, dit Bourdon, irez-vous les punir d'une négligence qui n'est pas de leur fait?

L'assemblée adopte l'amendement de Monnot, & maintient le décret.

Dubois-Crancé soumet à l'assemblée un projet de décret en un grand nombre d'articles, relatif à un mode de percevoir la contribution territoriale en nature.

L'assemblée ordonne l'impression.

Après un discours véhément contre les agioteurs, prononcé par Jeanbon-St-André, l'assemblée décrète que ses comités de finances & de sûreté générale se réuniront pour aviser aux moyens de mettre enfin un terme à ce fléau désastreux.

Roux vient solliciter, au nom du comité de salut public, un projet de décret pour faire cesser une difficulté effrayante que la cupidité oppose aux arrivages des subsistances par eau.

Le rapporteur expose qu'il est un passage sur la Seine où ce sont les habitans même de l'endroit qui remontent les bateaux, parce que seuls ils connoissent bien ce passage; c'est l'ouvrage de deux ou trois heures; autrefois il en coûtoit 160 ou 200 li res. Dans ce moment quatre bateaux sont arrêtés. On demande 40 mille livres pour remonter les gros, & 20 mille pour les petits. — De violens murmures s'élevèrent.

Pourquoi un décret dit Du oi, tranchons le mot; nous n'avons pas de gouvernement: les membres de vos comités veulent le bien; mais ils n'ont pas le courage de le faire. L'opinant rapporte, qu'à ce passage, on a demandé à un marinier quinze mille livres pour remonter son bateau, tandis qu'autrefois ne lui en eût coûté que 300 livres, & ceux qui le rançonnaient ainsi avoient arrêté entre eux de lui demander 300 livres à chaque parole qu'il diroit.

Diverses propositions sont faites: le comité proposoit à l'assemblée de fixer le prix qu'on payeroit à ce passage; on s'y oppose; on dit que les comités sont investis de tous les pouvoirs nécessaires pour prendre les mesures qu'exigera l'approvisionnement de Paris. — On passe à l'ordre du jour ainsi motivé.

Un membre est venu, au nom du comité de sûreté générale & de salut public, proposer à la convention d'autoriser ces comités à prendre les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour l'exécution du décret qui condamne à la déportation Billaud, Collot, Barrère & Vadier. — Décrété.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur les finances: il faut plutôt agir que de parler, dit Perrin. L'assemblée décrète que ceux de ses membres qui ont des idées à lui soumettre, lisent seulement leurs projets de décrets.